

EDVIGE, les opposants recueillent 35.000 signatures

EDVIGE, un doux nom pour une polémique. Le fichier d'Exploitation documentaire et de valorisation de l'information générale [mis en place début juillet](#) nourrit la polémique autour de la conservation et le recueil d'informations personnelles par les services de police.

Le « casier » permet en effet de **ficher toute personne ou société pouvant porter atteinte à l'ordre public**. Rappel. Par ce fichier, les services de renseignement peuvent retrouver pêle-mêle des informations sur l'état civil, la profession, adresses, numéros de téléphone, immatriculation, informations fiscales...d'à peu près n'importe qui « **susceptible** » de porter atteinte à l'ordre public. Et ce fichage peut s'appliquer dès l'âge de 13 ans...

Un champ trop large que critiquent les associations de défense des libertés. Elles dénoncent un« *gouvernement(qui) a considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens. Cefichage sera assuré, à l'avenir, par la Direction centrale de la sécurité publique(fusion des Renseignements Généraux et de la DST)* ». Elles mettent en avant des « *attaques contre les droits et les libertés publiques et individuelles, contre les droits des enfants (fichage des mineurs), contre le respect de la vie privée* » .

Une pétition a donc été lancée pour que le fichier soit abandonné. Programme soutenu entres autres par 268 organisations, partis et syndicats. Car si les personnes physiques sont la cible du fichier, les informations sont recueillies en fonction de l'activité sociale et professionnelle de la personne. **Les membres des associations sont donc en première ligne.**

Un débat qui rappelle étrangement celui du logiciel policier ARDOISE lancé en avril dernier et qui avait lui aussi [provoqué un véritable tollé](#). Face à la levée de bouclier suscitée par le système de renseignements, Michèle Alliot-Marie alors ministre de l'Intérieur avait décidé d'en [suspendre momentanément](#) la période d'expérimentation...

Depuis cet épisode, la contestation reprend du service. Le collectif « Non à Edvige » a même annoncé vouloir programmer un recours contre le décret instaurant la décision de mettre en place le système. **Des actions seront même programmées dès la rentrée.**

Autre point d'achoppement entre gouvernement et associations, la simple présomption de troubles nécessaire pour figurer dans le fichier. Chargé de centraliser des informations personnelles sur les personnes qui seraient « susceptibles » de troubler l'ordre public, EDVIGE s'annonce comme un outil géant de recueil de données, une possibilité de ficher n'importe qui, au prétexte qu'il « pourrait » commettre un délit.

Le collectif « non à Edvige » fourbit donc ses armes avant une action de plus grande envergure. Ils comptent pour cela s'appuyer sur la CNIL qui avait donné un avis défavorable à la mesure, évoquant un « *excès de fichage* ».